



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DES DYS PAR LAËTITIA BRANCIARD LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 A 19H A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-23-191  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

**CONSIDÉRANT** la proposition de Laëtitia BRANCIARD, en sa qualité de Vice-présidente de la Fédération Française des Dys, domiciliée au 6 Place de l'Eglise – 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, d'animer une conférence dans le cadre de la Journée des Dys, le vendredi 13 octobre 2023 à 19h à la Médiathèque Cœur de Ville ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Laëtitia BRANCIARD, en sa qualité de Vice-présidente de la Fédération Française des Dys, domiciliée au 6 Place de l'Eglise – 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une conférence dans le cadre de la Journée des Dys, le vendredi 13 octobre 2023 à 19h à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux cent cinquante cinq euros (255,00 € TTC) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230523-lmc1H10544H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023  
Date de Publication : 23/05/2023